



ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE SENART ET ENVIRONS

N° SIREN : 539195065, SIRET : 53919506500013. Association Loi de 1901 N°W772000495, agréée depuis 1984.

1971

Cinquante quatre années de défense du cadre de vie des Sénartais

Siège social et courrier : 14 rue de la Fontaine

77240 CESSON

2025

Site INTERNET : www.ade-senartetenvirons.com

Mail : contact@ade-senartetenvirons.com

SCoT de GPSSSES

Enquête publique (8 septembre – 8 octobre 2025)

Monsieur le commissaire,

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau SCoT de GPSSSES, notre association s'alarme de lire l'avis négatif de l'EPA Sénart qui souhaite retrancher 35 hectares (correspondant à la parcelle cadastrée ZD 16, orme Chipau) des terres agricoles constituant la ferme-cueillette de Servigny. Ce serait à court terme condamner cette entreprise agricole.

Notre association demande la sanctuarisation de cette parcelle pour une destination agricole. En effet, cette ferme-cueillette répond aux enjeux environnementaux actuels dans ce contexte de changement climatique. Tout d'abord elle produit des ressources alimentaires. Pour ce faire, elle s'appuie sur des pratiques agricoles vertueuses (rotations des terres, non labour, limitations des intrants). Cette production est écoulee en circuits courts. Cela fournit des emplois (20 ETP) et des espaces pédagogiques pour des apprentis, ainsi qu'un lieu de sensibilisation pour le public qui la fréquente.

Par ailleurs, nous rappelons ici nos vives inquiétudes quant au traitement de notre ressources en eau dans les projets de futures urbanisations, en particulier sur le territoire de Sénart pour les communes de Nandy, Savigny-le-Temple, Vert-Saint-Denis, Cesson et Réau. Ces communes dépendent de la station d'épuration de Boissettes pour les eaux usées, et en représentent environ 80 % des flux traités. Madame La préfète de l'Essonne le rappelle dans son avis rendu pour ce SCoT (cf page 5) : *« celle-ci est en sous-capacité de traitement et présente de nombreux dysfonctionnements. En 2024, 20 % des eaux usées entrantes ont été déversées en Seine sans traitement. »*

Or actuellement, la commune de Nandy développe un projet d'urbanisation en pleine terres agricoles, déconnecté de son tissu urbain, le lot Mercure, sur 4,3 hectares du plateau Rougeau.

Nos inquiétudes sont doubles : d'une part la gestion de l'assainissement et de ses réseaux à créer, et d'autre part la pertinence de cette implantation sur des terres actuellement en culture.

Nous demandons que des dispositions soient intégrées dans ce SCoT pour vérifier et valider la faisabilité et la pertinence de ce type de projet, qui devrait à minima selon nous, respecter ces ressources essentielles que sont nos terres et notre eau.

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à ces remarques.

Cathy Bissonnier — présidente de l'ADE (Association de Défense de l'environnement de Sénart et environs)